



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-28 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.

1. Lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 ajournée le 17 octobre 2011, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 novembre 2011 à la salle du Conseil municipal, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue à Crabtree, à 19 h. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 99-044-28 modifiant le règlement de zonage 99-044.

La modification du règlement de zonage 99-044 consiste à abroger et remplacer l'article 2.6.4.3 concernant les zones AG, AI et A à l'exception de la zone A-15

3. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue à Crabtree du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à CRABTREE ce 18 octobre jour  
de l'année 2011

Pierre Rondeau  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE RONDEAU, SEC-TRESORIER de la municipalité  
DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public  
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le  
18 octobre 2011, entre 18h et 17h heures.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 octobre 2011

Pierre Rondeau